

# LE BULLETIN DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES (APB)

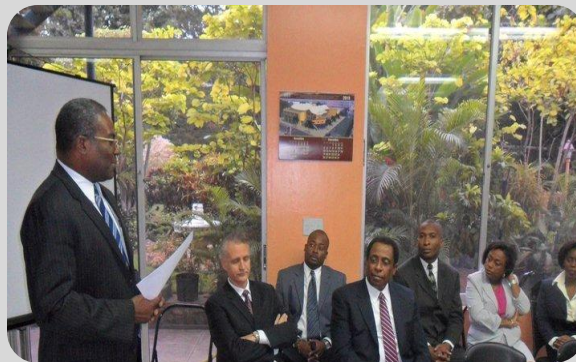


## SOMMAIRE

- PROGRAMME DE FORMATION
- LA CONJONCTURE ECONOMIQUE
- L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES
- RECONAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'APB
- LA CONFORMITE DANS LE DOMAINE BANCAIRE
- LA COMPENSATION ELECTRONIQUE



## LE PROGRAMME DE FORMATION



Le programme de formation dispensé de concert avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire de France s'est poursuivi cette année. Deux groupes reçoivent une formation de base en brevet bancaire et en Institut Technique de Banque, un cours plus avancé, plus approfondi pour des cadres détenant une licence. Entre décembre 2013 et mai 2014, l'APB a réalisé 16 journées de cours à l'intention des cadres du programme de brevet bancaire et 40 journées de cours pour ceux qui suivent le

programme de l'Institut Technique de Banque soit un total de 408 heures de cours de formation. La programmation des examens écrits est prévue pour les 26, 27, 28 mai et 4 juin 2014 tandis que le grand oral se déroulera à Paris le 4 juillet 2014.



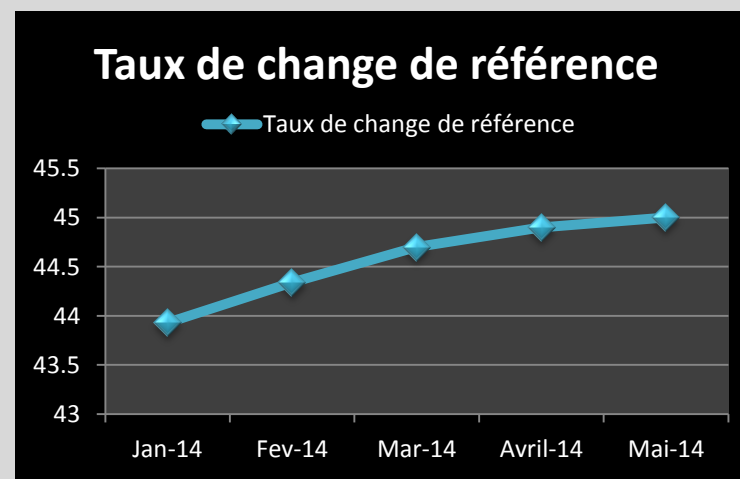
# LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

L'APB a participé au mois d'avril au colloque sur la Finance et la Technologie dont le thème retenu a été : Financement de l'économie. Plusieurs banquiers ont pris part aux panels et aux débats suscités par l'importance des sujets développés. Les représentants de l'APB ont eu l'opportunité de présenter les performances du secteur bancaire en mettant l'accent sur le développement du crédit à l'économie qui a connu des rythmes de croissance de 20 et 34% respectivement en septembre 2013 et septembre 2012. La croissance du crédit a été plus modérée durant les premiers mois de l'exercice en cours soit 2.3% entre octobre et décembre 2013, ceci laisse présager des prévisions de l'ordre de 8 à 10% en fin d'exercice. Les panélistes ont eu l'occasion d'opiner sur les récentes mesures prises par la Banque Centrale consistant à hausser les taux de réserves obligatoires jusqu'à 37% sur les dépôts en gourdes et 39% sur les dépôts en dollars. De même, les principaux taux directeurs rémunérant les adjudications de bons ont été augmentés de 200 points de base en vue d'atteindre 3% sur les bons à échéance de 7 jours, 4% sur les bons à échéance 28 jours et 5% sur les bons à 91 jours. Ces mesures ont été prises pour contrer l'instabilité de la monnaie nationale. Elles ont comme conséquences d'influencer la capacité des banques à transformer les dépôts en crédit et à restreindre leur pouvoir de création monétaire.



Les premières évaluations faites après la mise en application de ces mesures montrent :

- 1) un renforcement de la position de réserves en dollars du système bancaire de 67 millions en mars à 100 millions de dollars en avril et mai 2014
- 2) une baisse de l'ordre de 1 milliard de gourdes du portefeuille de crédit en monnaie nationale (32 milliards de gourdes en avril contre 33 milliards en février et mars 2014).
- 3) Une reprise du crédit en devises, 748 millions de dollars en mai contre 723 en mars 2014.
- 4) Une réduction de l'encours des bons BRH de l'ordre de 2 milliards de gourdes pour absorber la hausse des taux de réserves obligatoires et une réorientation des placements vers les bons à 91 jours rémunérés à 5%
- 5) Une tendance toujours à la hausse du taux de change dont le taux moyen dépasse 45,60 gourdes pour un dollar, le prix affiché par les banques au 16 mai 2014



## L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Toute une série d'activités est en cours à l'APB dans le but d'apporter une contribution significative à l'amélioration du climat des affaires. L'APB a apporté tout son concours à l'adoption et au vote de plusieurs lois à caractère économique. L'intervention de l'APB a été déterminante lors du vote de la loi sur le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme. L'adoption de cette loi a évité au pays des sanctions financières mais surtout a permis d'avoir une législation respectant les normes internationales en matière de lutte contre la corruption, les trafics illicites et le blanchiment d'argent.

De plus, l'APB, pour appuyer le développement du crédit et favoriser de nouvelles activités économiques, fait la promotion de nouveaux produits bancaires notamment le crédit-bail ou leasing. Un atelier de travail est conçu avec l'appui de International Finance Corporation (IFC) afin de présenter une version finale d'un projet de loi sur le crédit-bail et surtout fournir une expertise aux cadres des banques dans le financement, la gestion des opérations de crédit-bail.

Dans le domaine fiscal, l'APB coopère avec le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que la Direction Générale des Impôts pour offrir aux contribuables haïtiens les facilités de paiement on line des taxes et impôts. Les représentants des banques incluant la Banque Centrale travaillent actuellement sur projet initié par la firme Turbo System qui permettra aux

contribuables d'opter pour différents moyens de paiements dans le cadre de leurs obligations fiscales.

Le projet Hi-Five financé par l'Agence Américaine pour le Développement (USAID), dans la perspective d'une amélioration du climat des affaires, a apporté sa quote-part en invitant le Président du Conseil d'Administration de l'APB et les représentants de plusieurs banques à faire la promotion des petites et moyennes entreprises. Des séminaires et exposés à l'intention des hommes d'affaires ont été organisés au Cap-Haïtien et au club Indigo sous le thème : L'accès au financement pour les PMES.

---

## LA RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'APB



Par arrêté pris en Conseil des Ministres, la Reconnaissance d'Utilité Publique a été octroyée à l'Association Professionnelle des Banques. Cette marque de distinction est intervenue après les plaidoyers suivis de vote de la loi bancaire en 2012 puis de la loi sur le blanchiment de capitaux en 2013.

C'est pour nous l'occasion de rendre une fois de plus un hommage public à l'actuel président du Conseil d'Administration, Me Maxime Charles. La personnalité civile est un bien inestimable légué à une association.

---

## LA CONFORMITE DANS LE DOMAINE BANCAIRE



C'est le respect des lois, normes, règlements et procédures applicables au secteur bancaire. Pour assurer leur respect, toutes les banques ont créé des services dédiés à la conformité. Au sein de l'APB a été constitué un comité de conformité afin de préserver l'intégrité du système, participer à sa surveillance et uniformiser les pratiques. Les premiers travaux de ce comité ont porté sur l'identification et la classification des comptes des clients. Le comité attire l'attention des dirigeants sur le respect de la classification des comptes soit en compte personnel soit en compte société. Dans le cas de l'identification des clients, la pratique courante dans les

banques est la réclamation de deux pièces d'identité valides. La première est la carte d'identification nationale, la seconde peut être le passeport, le permis de conduire ou la carte d'immatriculation fiscale. Ces pratiques doivent être uniformisées dans toutes les institutions financières.

---

## LA COMPENSATION ELECTRONIQUE

Depuis juillet 2013, les clients des banques jouissent des bienfaits de la technologie, leurs chèques sont compensés dans un délai ne dépassant pas 48 heures soit le jour du dépôt plus un jour (j+1).

Pour parfaire ce système, les représentants de l'APB et ceux de la BRH ont corrigé les anomalies trouvées après la période de mise en production puis ont travaillé sur un plan de continuité des activités pour couvrir les risques opérationnels.



May - Aout 2014

